

Zeitschrift: Tracés : bulletin technique de la Suisse romande
Herausgeber: Société suisse des ingénieurs et des architectes
Band: 133 (2007)
Heft: 23: Urbanisme sous conflit

Artikel: Partage des eaux
Autor: Allouche, Jeremy
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-99630>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 30.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Partage des eaux

Le conflit hydropolitique au Proche-Orient est unique. L'eau – qui est un élément important dans la stratégie israélienne de contrôle du territoire – entre également en jeu dans la négociation du tracé des frontières.

Afin de comprendre la situation hydrologique d'Israël et des territoires occupés, il s'agit de distinguer les différentes sources d'eau : en l'occurrence une rivière principale et plusieurs nappes aquifères.

Le Jourdain naît de la confluence, dans le Djabal el-Cheijh (Mont Hermon), de trois rivières (fig. 1) : le Hasbani (Liban), le Dan (Israël) et le Banias (dans le Golan). Du nord au sud, le

Haut Jourdain parcourt environ 17 kilomètres pour gagner le lac de Tibériade. Son principal affluent, le Yarmouk, le rejoint ici. Il traverse ensuite une vallée avant de se jeter, 320 kilomètres plus loin, dans la mer Morte. La rivière traverse donc cinq Etats : la Syrie, le Liban, Israël, la Palestine (territoires occupés ou autonomes) et la Jordanie.

Autre ressource importante : les nappes souterraines (fig. 2). Elles constituent la principale source d'eau à la fois pour Israël et les territoires occupés. On peut en distinguer deux : la nappe de Cisjordanie (avec l'aquifère est, ouest et nord-est) et la nappe littorale (depuis la bande de Gaza au sud jusqu'à Haïfa au nord).

Les ressources en eau de surface sont mieux connues que les ressources en eaux souterraines : pour ces dernières, les statistiques concernant les taux annuels de reconstitution, les réserves totales et les débits sont encore peu fiables.

Ces ressources en eau de surface et souterraine ont fait l'objet de nombreuses convoitises. Dès 1919, les représentants du mouvement sioniste ont exercé une pression importante sur les autorités britanniques pour que le cours total du Jourdain ainsi que le cours aval du Litani fassent partie de la Palestine sous mandat britannique. Cependant, l'importance de l'eau dans la création de l'Etat israélien a tendance à être surestimée.

La Guerre des Six Jours de 1967 est souvent citée comme une « guerre pour l'eau ». Faut de preuves historiques, cette thèse est maintenant largement contestée par de nombreux spécialistes¹ : l'eau ne fut pas une véritable cause de guerre entre les Israéliens et les différents Etats arabes.

Il est néanmoins évident que la Guerre des Six Jours a modifié la balance hydrologique au profit des Israéliens. Selon François-Georges Dreyfus², le potentiel des ressources en eau après la guerre de 1967 passe de 1600 à 2500 millions de m³. En effet, l'Etat israélien contrôle le territoire du Golan et occupe désormais deux des sources du Jourdain (le Dan et le Banias). Il occupe aussi le territoire de Al-Hamma le long d'une partie de la rivière Yarmouk, ce qui lui permet de contrôler la prise d'eau jordanienne qui alimente le canal du Ghor.



Fig. 1 et 2 : Le bassin du Jourdain et les principales nappes souterraines

Tab. A : Source : Dombrowsky, I. : « The Jordan River Basin : prospects for Cooperation Within the Middle East Peace Process ? », In Water in the Middle East. Potential for Conflicts and Prospects for Cooperation, Scheuman, W., Schiffler, M. (éd.), Springer, Berlin, 1998, pp. 91-112

Tab. B : Source : Shuval, H. : « Approaches to finding an equitable solution to the water resources problems shared by Israelis and the Palestinians in the use of the mountain aquifer », In Baskin, G. (dir.) : Water : conflict or cooperation, Israel/Palestine issues in conflict issues in cooperation. Israel/Palestine Center for Research and Information, Jérusalem, 1993, pp. 37-84

Un autre impact de cette guerre est lié à l'occupation de la Cisjordanie et de Gaza, occupation qui permet à l'Etat israélien de contrôler les eaux souterraines de ces territoires. Ces eaux sont déclarées propriété publique et soumises au contrôle de l'Etat israélien. Elles ont tout d'abord été placées sous contrôle militaire (de 1967 à 1982), puis sous la tutelle de la compagnie hydraulique israélienne Mekorot.

Dans ce contexte, l'eau devient effectivement un élément important de la conquête du territoire par les Israéliens. A cet effet, on peut distinguer trois stratégies :

- l'acquisition de terre au-delà de la Ligne verte de 1967 ;
- la restriction de la consommation d'eau pour les Palestiniens, en particulier dans le domaine agricole ;
- la construction d'infrastructures israéliennes dans les territoires occupés.

La première stratégie est aujourd'hui admise comme telle. L'implantation de colonies israéliennes autour de certains axes stratégiques (pour assurer le contrôle de Jérusalem ou des ressources en eau, par exemple) peut être empiriquement vérifiée. Au niveau de l'eau, les colons israéliens, encouragés par les différents gouvernements, se sont installés dans les terres les plus fertiles. En 1979, on estimait que 70% des terres les plus fécondes de Cisjordanie étaient occupées par des colons israéliens (fig. 3)³.

Concernant le deuxième point, les Palestiniens sont soumis à d'importantes restrictions. Au niveau de l'utilisation de l'eau, Israël s'est arrogé le droit, par les ordonnances militaires N° 450 et 451 de 1971, d'octroyer des licences d'utilisation de l'eau. Les Israéliens fixent un quota sur les eaux agricoles pour les Palestiniens et contrôlent les pompages des différentes nappes phréatiques. D'autre part, les Palestiniens ne peuvent forer de nouveaux puits sans l'aval des autorités militaires israéliennes⁴. Le forage de nouveaux puits a été particulièrement affecté, avec très peu de permis octroyés aux Palestiniens.

L'infrastructure est une troisième stratégie utilisée pour contrôler la consommation des Palestiniens. Selon Jan Selby,

¹ ALLAN, J. A. : « Hydro-Peace in the Middle East: Why no Water Wars ? A Case Study of the Jordan River Basin », *SAIS Review*, vol. XXII, N° 2, Summer-Fall 2002, pp. 255-72 ;

WOLF, AARON : « Hydropolitics along the Jordan River : Scarce water and its impact on the Arab-Israeli conflict », *United Nations University Press*, Tokyo, New York, Paris, 1995

² DREYFUS, FRANÇOIS-GEORGES : « Eau et géostratégie au Moyen-Orient », *Géostratégiques*, N° 13, juillet 2006, pp. 91-96

³ EKIN, LARRY : « Water in the Occupied Territories », *MERIP Reports*, N° 78, juin 1979, p. 14

⁴ L'ordonnance militaire N° 158 de 1967 dicte dans son article 4a qu'« il est interdit à quiconque de mettre en œuvre ou de détenir des installations hydrauliques sans avoir préalablement obtenu une autorisation auprès du commandement militaire ».

	Eau renouvelable	Eau prélevée par Israël en 1994	Eau prélevée par les Palestiniens en 1994
Bassin du Jourdain	1320	645	0
Nappe de Cisjordanie	679	483	118
Nappe littorale	240 (+55)*	240	108
Autres nappes en Israël	215 (+110)	283	-
Total	2454	1651	226

*Les chiffres entre parenthèses indiquent les eaux non-renouvelables

Sources : Oslo-II Agreement et bases de données israéliennes et palestiniennes

Population (en mio.)	Israël	Jordanie	Palestine
1993	5	3	2
2023	10	10	5
Potentiel en eau (toutes sources confondues, Mm ³ /an)	1500	880	200
Potentiel pour les prélèvements, en m ³ /habitant			
1993	300	250	100
2023	150	90	40
Ressource minimale nécessaire, Mm ³ /an, 2023 (sur la base de 125 m ³ /hab)	1250	1250	625
Solde hydraulique, 2023	+ 250	- 370	- 425



Tab. C : Répartition de la consommation d'eau en pourcentage

Tab. D : Évolution de la consommation d'eau en Israël (source : Mutin, G. : « L'eau dans le monde arabe », Ellipses, Paris, 2000, p.98 ; Palestine Hydrology Group datas, 1996)

C

Répartition de la consommation d'eau en % selon la priorité 10, article 40, annexe 1 de l'accord de Taba, 28 Septembre 1995		
	Palestiniens	Israélien
Aquifère ouest	6	94
Aquifère nord-est	29	71
Aquifère est	57.4	42.6

D

Evolution de la consommation d'eau en Israël en %, par grand secteur			
	1962	1992	1996
Secteur agricole	83	62	65
Secteur industriel	4	7	6,5
Secteur urbain	13	31	28,5

les Israéliens ont techniquement limité la consommation palestinienne en utilisant des tuyaux de petit diamètre et en limitant la pression d'eau par rapport à celle dans les colonies⁵. Il existe de nombreuses discriminations au sein des territoires occupés avec un traitement plus favorable pour les colonies juives en termes d'accès à l'eau, de prix et de quantité.

L'eau comme partie intégrante du territoire

Nous en venons à un deuxième point important : la gestion de l'eau par rapport au territoire. Le [tableau A](#) montre l'eau prélevée en 1994 par chaque population dans le bassin du Jourdain et dans les différentes nappes souterraines.

Le problème de la gestion de l'eau dans cette région peut se résumer autour de trois grandes préoccupations :

- la répartition des ressources ;
- la surexploitation des ressources au vu du stress hydrique de la région ;
- la mise en place d'institutions régionales et nationales.

Au niveau de la répartition, le tableau ci-dessus résume la situation actuelle. Un récent rapport des Nations Unies indique que 67% de la consommation en eau d'Israël proviennent de l'extérieur de ses frontières de 1948 (35% de la Cisjordanie et des affluents du Jourdain, et 22% du plateau du Golan). Un Israélien consomme en moyenne quatre fois plus d'eau qu'un Palestinien de Cisjordanie, et vingt fois plus qu'un Palestinien de Gaza.

Au niveau de la consommation, la statistique suivante montre l'acuité du problème. Tous les pays du bassin du Jourdain utilisent entre 95% et 100% (si ce n'est plus) de la quantité annuelle de ressources en eau renouvelable. Israël et les territoires occupés sont dans une situation de stress hydrique. Le seuil de pénurie est estimé à 1000 m³ d'eau par habitant, et la situation est considérée comme critique à 500

m³. Israël et les territoires occupés se trouvent en dessous de ce seuil avec respectivement 300 m³ et 165 m³.

La Palestine dispose de faibles ressources hydrauliques, situation qui risque de s'aggraver dans les années à venir en raison de la croissance de la population. Certains spécialistes considèrent que la population doublera d'ici une vingtaine d'années. Dans la Bande de Gaza, la nappe aquifère est la seule source d'eau et son taux de reconstitution naturelle est inférieure à son taux d'extraction. Cette surexploitation entraîne une intrusion d'eau de mer dans les nappes et donc un fort taux de salinité et de nitrate. La mauvaise qualité de l'eau provoque de graves problèmes de santé publique. En Israël, la croissance démographique est également importante, due à la persistance de l'immigration.

La pénurie d'eau risque de s'aggraver. L'eau fournie par le lac de Tibériade devrait passer de 450 millions de m³ à 87 millions. L'eau fournie par l'aquifère de Cisjordanie passerait de 325 à 170 millions de m³. Seule l'aquifère littorale se maintiendrait à son niveau actuel, mais le problème de son infiltration par l'eau de mer reste entier.

En projetant les données démographiques de 1993 vers 2023, Hillel Shuval arrive notamment à la conclusion que l'approvisionnement en eau en Palestine et en Jordanie deviendra critique ([tab. B](#)).

La troisième préoccupation dans la gestion de l'eau dans les territoires occupés réside dans la mise en place d'une agence nationale de l'eau. Suite à l'accord intérimaire de 1995 entre les Israéliens et les Palestiniens, les Palestiniens ont créé une autorité palestinienne de l'eau. Dans un contexte certes difficile, certains spécialistes tels que Selby⁵ ou Trottier⁶ ont pu observer la grande résistance des municipalités, des conseils de village ou même d'individu face à une gestion centralisée. Différents facteurs peuvent expliquer cette résistance : l'importance du localisme⁷, des conflits entre municipalités et le refus de payer l'eau. Tous ces problèmes constituent un défi additionnel dans la gestion de l'eau dans les territoires occupés. Au niveau régional, la mise en place d'un régime commun de l'eau qui comprendrait tous les pays du bassin du Jourdain est la seule solution qui puisse garantir une utilisation durable des ressources en eau.

⁵ SELBY, JAN : « Water, Power and Politics in the Middle East : the Other Israeli-Palestinian Conflict », *I.B. Tauris*, London, New York, 2003

⁶ TROTTIER, JULIE : « Hydropolitics in the West Bank and Gaza Strip », *PASSIA Publications*, Jerusalem, 1999

⁷ LEGRAIN, JEAN-FRANÇOIS : « Les Palestiniens du quotidien : les élections de l'autonomie (janvier 1996) », Beyrouth, Centre d'Etudes et de Recherches sur le Moyen-Orient Contemporain (CERMOC), coll. Les Cahiers du CERMOC, n° 22, 1999

Fig. 3 : Les puits israéliens et palestiniens dans les territoires occupés
(Toutes les cartes illustrant cet article peuvent être téléchargées sur <www.grid.unep.ch/product/map/index.php?region=west_asia>, © UNEP/DEWA/GRID-Europe 1998-2007)

L'eau comme enjeu de partage du territoire

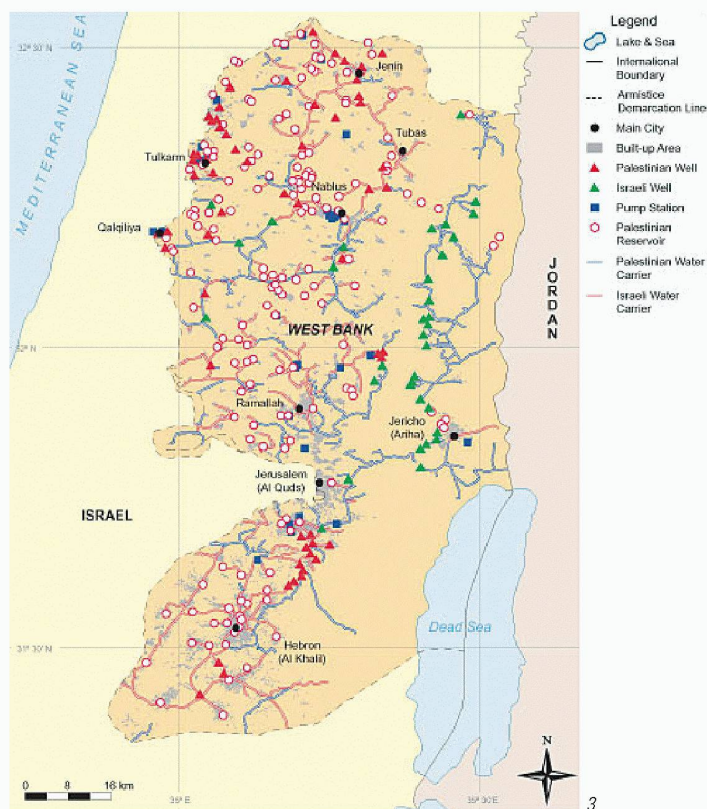
L'eau est un élément essentiel dans les négociations de paix et constitue un enjeu majeur dans la délimitation du territoire. La déclaration de principe des accords d'Oslo (13 septembre 1993) accorde aux Palestiniens un droit à l'eau, et ce, en tant qu'entité politique distincte. L'accord intérimaire de 1995 fixe de nouveaux quotas pour chaque partie avec 70 à 80 millions de m³ supplémentaires de l'aquifère de Cisjordanie pour l'autorité palestinienne.

L'accord reconnaît les droits palestiniens sur les eaux souterraines en Cisjordanie, mais laisse leur définition aux négociations finales, négociations qui se sont toutefois interrompues après l'échec de Camp David en Juillet 2000. Depuis, on assiste à un maintien du statut quo. La méfiance des uns envers les autres engendre dans ce domaine un immobilisme quasi complet.

Le processus de paix d'Oslo est souvent perçu comme une grande avancée dans le règlement du conflit israélo-palestinien, mais la question de l'eau est loin d'être réglée. Dans les faits, les accords d'Oslo et ceux de Taba (tab. C) ont paradoxalement conforté la mainmise des Israéliens sur les différentes nappes souterraines.

La situation actuelle ne correspond clairement pas à une répartition équitable des ressources en eau entre les deux parties. Le problème principal concerne l'agriculture. Du côté palestinien, le secteur agricole en Cisjordanie et dans la bande de Gaza totalise 64% de la consommation totale d'eau – mais il représente aussi une forte part du PIB (32,9% selon certaines estimations), et plus d'un tiers des habitants dépendent de l'agriculture. Du côté israélien, l'agriculture joue un rôle important dans la politique hydraulique du pays (62% de la consommation totale d'eau), malgré le faible pourcentage de ce secteur au niveau du PIB (2%) et de la main d'œuvre.

Il est évident qu'une rétrocession d'une partie des eaux est possible, mais cela requiert une réorganisation du modèle économique israélien. Israël a certes repensé sa politique agricole en limitant ses surfaces et en encourageant les cultures qui ne consomment que très peu d'eau (tab. D). De plus, l'agriculture israélienne a recours depuis 1983 de façon constante aux eaux usées domestiques. Cependant, la consommation israélienne doit être encore diminuée si l'on veut réallouer une certaine quantité d'eau aux autorités palestiniennes. Il existe en Israël de nombreux débats sur la nécessité d'un secteur agricole « fort », mais il faut bien comprendre qu'un certain nombre d'Israéliens considère l'agriculture soit comme un symbole de l'idéologie sioniste soit comme un enjeu de sécurité nationale.



Une ressource à partager

La situation peut se résumer de la manière suivante. Les Israéliens insistent sur la recherche de sources additionnelles d'eau par le dessalement d'eau de mer ou des projets régionaux impliquant la Turquie ou le Liban et leur château d'eau. De leur côté, les Palestiniens lient la question du territoire à celui de l'eau. Aucune de ces approches ne peut à l'heure actuelle conduire à une résolution satisfaisante du conflit pour les deux parties. L'accord de paix entre la Jordanie et Israël en 1994 pourrait peut-être servir de modèle à suivre : la notion de territoire et la notion d'utilisation et de partage des eaux ont en l'occurrence été séparés. C'est le cas par exemple du territoire de Wadi Arraba : il est sous souveraineté jordanienne, mais ses installations hydrauliques sont utilisées par Israël. En bref, l'eau ne doit pas être perçue comme une partie intégrante du territoire national, mais comme une ressource internationale à partager.

Jeremy Allouche, dr en relations internationales, chercheur invité
Center for International Studies – Massachusetts Institute of
Technology (MIT)
CIS, MIT, Building E38-600, 292 Main Street
Cambridge, MA 02139, USA